Proposition d'une nouvelle exploitation du parc de défibrillateurs

Groupe Hospitalier Sud
- Hôpital de Haut-Lévêque
- Xavier Arnozan
- CMLS de Lormont

Service Biomédical:
- Chef de service
- 2 Ingénieurs
- 10 Techniciens
- 7 700 dispositifs médicaux

Enjeux

- Qualité des soins
- Sécurité des patients et des utilisateurs
- Conformité avec la réglementation
- certification de l'établissement par la HAS

objectifs

- Analyser l'exploitation du parc de défibrillateurs
- Proposer une nouvelle exploitation tenant compte de la réglementation actuelle

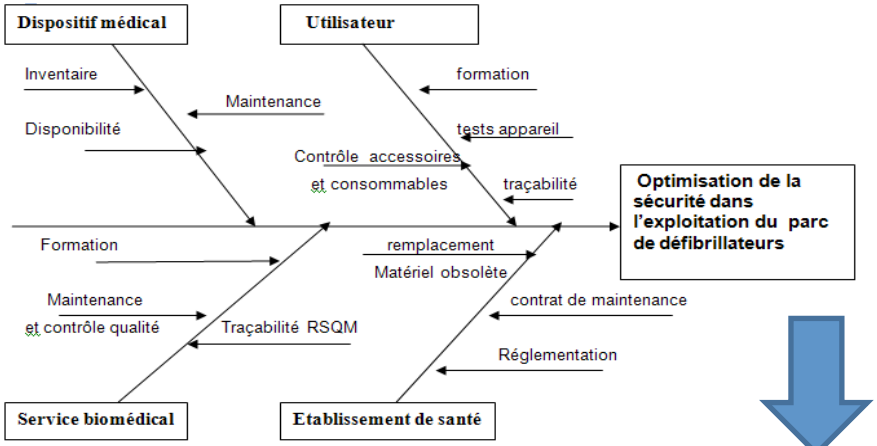

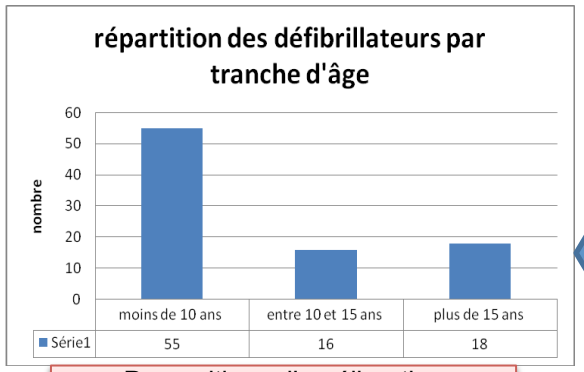

Actions à mener

- Analyser la vétusté du parc de défibrillateurs et le nombre de pannes par appareil
- Rechercher et analyser les textes règlementaires concernant les défibrillateurs relatifs à la maintenance et à l'utilisation
- Consulter les fournisseurs pour connaître les équipements bénéficiant d'un support technique
- Réaliser une enquête sur l'utilisation des défibrillateurs et faire l'inventaire physique
- Mettre à jour l'inventaire dans la GMAO
- Analyser les réponses aux questionnaire
- Proposer des améliorations en tenant compte de la réglementation actuelle concernant l'exploitation technique et l'utilisation des défibrillateurs

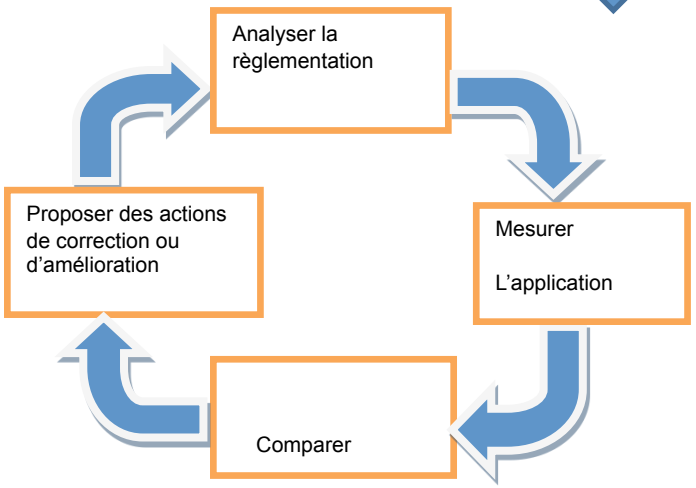

Propositions d'amélioration maintenance

- Remplacer les 18 appareils ne bénéficiant plus de support technique , coût : 32 400€
- Etendre le parc de défibrillateurs aux 3 bâtiments de Xavier Arnozan qui ne sont pas équipés, coût: 5 400€
- Etendre la maintenance aux 25 appareils non maintenus et dont le fabricant préconise une maintenance annuelle .

Propositions d'amélioration utilisation

- Former systématiquement tout le personnel
- Equiper chaque appareil d'une notice simplifiée d'utilisation et d'un protocole simplifié de test
- Informer tout le personnel de la localisation du défibrillateur et mettre une signalisation.

Conclusion

Dispositif médical critique, le défibrillateur doit être exploité dans le respect de la réglementation;. La qualité et la sécurité des soins ,en dépendent.
Le décret du 4mai 2007 offre de nouvelles perspectives quant à son exploitation .
La réponse à l'urgence cardiaque ne s'en trouvera qu'améliorée .

Bibliographie

Décret 2001-1154
Arrêté du 3mars 2003
Arrêté 986-239
Décret 2007-705

ROBLES Thomas TSIBH 2009 - http ://www.utc.fr/tsibh